

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL089

Date de convocation : 13 septembre 2019

Affichage du compte-rendu : 26 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : DOSSIER D'ENREGISTREMENT - CHARCUTERIE ANSELME

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry HAON (donne pouvoir à Eliane LEON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Danièle POTIRON)

Excusés / absents : Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Chantal RUBIO

Rapporteur : Eddie BREVALLE

Par courrier du 8 août 2019, la Préfecture du Rhône nous a transmis, pour avis, un dossier de demande d'enregistrement déposé par la société CHARCUTERIE ANSELME, au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce dossier fait l'objet d'une simple consultation publique du 4 septembre au 3 octobre 2019 inclus et est consultable au centre technique situé 50 route de Saint-Priest, accompagné d'un registre officiel pour recueillir les avis de la population durant cette période.

Il n'est pas soumis à enquête publique, aucun commissaire enquêteur n'assurera donc de permanence.

Le dossier détaille notamment les impacts du projet et les prescriptions à respecter quant aux problématiques environnementales : gestion de l'eau et des déchets, émissions dans l'air, rejets industriels, lutte contre l'incendie, compatibilité avec les plans, schémas et programmes en vigueur.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire qui est en cours d'instruction.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 16 septembre 2019,

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DONNE** un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la société CHARCUTERIE ANSELME.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.